

RCS : TROYES  
Code greffe : 1001

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TROYES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00181  
Numéro SIREN : 838 179 349  
Nom ou dénomination : SMART INVEST

Ce dépôt a été enregistré le 13/09/2019 sous le numéro de dépôt 4262

# Greffe du tribunal de commerce de TROYES



## Documents comptables déposés en annexe du RCS

### Dépôt :

Date de dépôt : 13/09/2019

Numéro de dépôt : 2019/4262

### Déposant :

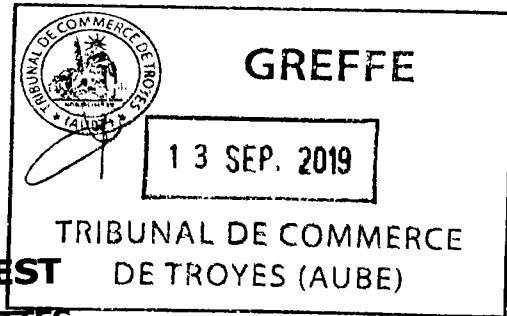
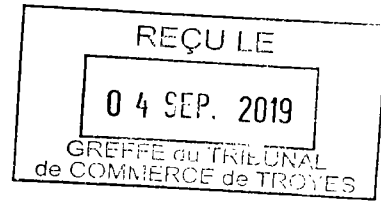
Nom/dénomination : SMART INVEST

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 838 179 349

N° gestion : 2018 B 00181

2018 B 181



**SAS SMART INVEST**  
**11 RUE DES CHARMOTTES**

**10410 RUVIGNY**

**BILAN AU**  
**31/12/2018**

*Certifié sincère, approuvé par l'AGO du 29/6/2019*



Société d'Expertise Comptable  
inscrite au Tableau de l'Ordre  
de la région Champagne et de  
Commissariat aux Comptes  
membre de la Compagnie  
Régionale de Reims

Siège social : 46, rue de la Paix  
BP 3066 - 10012 TROYES cédex  
tél. : 03 25 40 87 87  
fax : 03 25 40 87 88  
e/mail : troyes@numeral.fr

SARL SECHIF AUDIT au capital de 221 504 €  
RCS : TROYES B 408 223 030  
SIRET : 408 223 030 00011  
APE : 6920Z  
[www.numeral.fr](http://www.numeral.fr)





A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive script.

Désignation de l'entreprise <b>SAS SMART INVEST</b>		11 RUE DES CHARMOTTES		Néant <input type="checkbox"/>	
Adresse de l'entreprise		10410 RUVIGNY			
SIRET		8 3 8 1 7 9 3 4 9 0 0 0 1 7			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		9		Durée de l'exercice précédent *	
		Exercice N clos le <b>31122018</b>		Exercice N-1 clos le	
<b>ACTIF</b>		Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
		Net 3		Net 4	
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010	012		
		014	016		
	Immobilisations corporelles*	028	030		
	Immobilisations financières* (1)	040	042		
	<b>Total I (5)</b>	044	048		
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
		060	062	399 000	399 000
	Marchandises *	064	066		
	Avances et acomptes versés sur commandes	068	070		
	Créances { Chents et comptes rattachés * (2) { Autres * (3)	072	074	474	474
		080	082		
	Valeurs mobilières de placement	084	086	12 564	12 564
	Disponibilités	092	094		
	Charges constatées d'avance *	096	098	412 038	412 038
	<b>Total II</b>	096	098	412 038	412 038
<b>Total général (I + II)</b>	110	112	412 038	412 038	
<b>PASSIF</b>		Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel *	120	1 000		
	Ecarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* )	131	132		
		134			
	Report à nouveau	136	9 212		
	Résultat de l'exercice	140			
	Provisions réglementées	142	10 212		
	<b>Total I</b>	142	10 212		
<b>Total II</b>	154				
Provisions pour risques et charges	156	399 000			
<b>DETTES (4)</b>	Emprunts et dettes assimilées	164			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	166	1 200		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	172	1 626		
		174			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N )	169	172	1 626	
Produits constatés d'avance	176	401 826			
<b>Total III</b>	176	401 826			
<b>Total général (I + II + III)</b>	180	412 038			
<b>RENOIS</b>	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise <b>SAS SMART INVEST</b>		Exercice N clos le <b>31122018</b>		Exercice N-1 clos le		Néant <input type="checkbox"/>		
<b>A - RESULTAT COMPTABLE</b>										
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Ventes de marchandises *		209			210				
	Production vendue	biens	215	dont export et livraisons intracommunautaires		214				
		services *	217			218	13 100			
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222					
	Production immobilisée *				224					
	Subventions d'exploitation reçues				226					
	Autres produits				230					
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	13 100					
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	399 000				
	Variation de stock (marchandises) *				236	(399 000)				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240					
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : ..... - immobilier : .....)				242	2 262				
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243			244				
	Rémunérations du personnel *				250					
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)				252					
	Dotations aux amortissements *				254					
	Dotations aux provisions				256					
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *, dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		259	260			262			
	Total des charges d'exploitation (II)				264	2 262				
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				270	10 838					
<b>PRODUITS ET CHARGES DIVERS</b>	Produits financiers				(III)	280				
	Produits exceptionnels				(IV)	290				
	Charges financières				(V)	294				
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347			(VI)	300		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348			(VII)	306	1 626	
	Impôts sur les bénéfices *				(VII)	310	9 212			
	<b>2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)</b>				312	9 212	314			
<b>B - RESULTAT FISCAL</b>		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2								
<b>Réintégrations</b>	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318					
	Provisions non déductibles*				322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	1 626				
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*		248	330				
		Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art 239 sexies D))		249			251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999					
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997					
	<b>Déductions</b>	Entreprises nouvelles (44 sexties)	986	Zone franche urbaine (44 octies et 44 octies A)	987	Zones de restructuration de la défense (44 terdecies)	127			
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981	Jeune entreprise innovante (44 sexties A)	989	Zone de revitalisation rurales (44 quinquies)	138				
Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 duodécies)		990	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	991	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art 44 sexties)	992				
Divers* ZFA (44 quater -decies)		345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655		
Bénéfice col. 1				352	10 838	354				
Déficit col. 2				356						
<b>Déficits</b>	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I S seulement)				360					
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat				372					
<b>RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS</b>				370	10 838	372				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT



*(Signature)*

3

**IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES**

I		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISE												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		416					
	Autres	410		412		414		426		436					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		436		446					
	Constructions	430		432		434		446		456					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		456		466					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		466		476					
	Matériel de transport	460		462		464		476		486					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		486							
Immobilisations financières		480		482		484		496							
<b>TOTAL</b>		<b>490</b>		<b>492</b>		<b>494</b>		<b>496</b>							
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES															
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506							
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516							
	Constructions	520		522		524		526							
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536							
	Installations générales, aménagements divers	540		542		544		546							
	Matériel de transport	550		552		554		556							
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566							
<b>TOTAL</b>		<b>570</b>		<b>572</b>		<b>574</b>		<b>576</b>							
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5									
		6	7	8	9	10									
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values										
					Court terme *	Long terme									
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,80 % ⑦	0 % ⑧							
1															
2															
3															
4															
5															
6															
7															
8															
9															
10															
<b>TOTAL</b>	<b>578</b>	<b>580</b>	<b>582</b>	<b>584</b>	<b>586</b>	<b>581</b>	<b>587</b>	<b>589</b>							
Plus-values taxables à 19 % (1) 579					Régularisations 590	583	594	595							
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591								
<b>TOTAL</b>					<b>596</b>	<b>585</b>	<b>597</b>	<b>599</b>							

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT  
 (1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values



*[Signature]*

4

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES - DEFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Formulaire obligatoire (article 302 Septies  
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS SMART INVEST**

Néant  \*

**I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
<b>TOTAL</b>		<b>680</b>		<b>682</b>		<b>684</b>		<b>686</b>	

**B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES**

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
<b>TOTAL</b>	<b>770</b>		<b>775</b>	

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)**

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

**II DEFICITS REPORTABLES**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

**III DEFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C**

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996

**IV DIVERS**

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	186
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent  
\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT



*(Handwritten signature)*



A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive script.

5

**DETERMINATION DES EFFECTIFS  
ET DE LA VALEUR AJOUTEE**

DGFIP N° 2033-E 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du code général des impôts)Néant  \*

Désignation de l'entreprise :	<b>SAS SMART INVEST</b>		Durée en nombre de mois	9
Exercice ouvert le :	03042018	et clos le :	31122018	
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>				
Effectifs moyens du personnel *	376			
dont apprentis	657			
dont handicapés	651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861			
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>				
<b>I - Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108			13 100
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119			
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105			
<b>TOTAL 1</b>	<b>106</b>			<b>13 100</b>
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>				
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143			
Subventions d'exploitation reçues	113			
Variation positive des stocks	111			399 000
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153			
<b>TOTAL 2</b>	<b>144</b>			<b>399 000</b>
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>				
Achats	121			399 000
Variation négative des stocks	145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125			2 262
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133			
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150			
<b>TOTAL 3</b>	<b>152</b>			<b>401 262</b>
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>				
Calcul de la valeur ajoutée	<b>TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3</b>			<b>137</b>
				<b>10 838</b>
<b>V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises</b>				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF)	117			
<b>Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE</b>				
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.				
Mono établissement au sens de la CVAE	020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE			022	
Effectifs au sens de la CVAE			023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			026	
Période de référence	024		160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)			186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD



*[Signature]*

7

# FILIALES ET PARTICIPATIONS

( liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital )

1  1 (1) Néant  \*

N° de dépôt

N° SIRET 8 3 8 1 7 9 3 4 9 0 0 0 1 7

EXERCICE CLOS LE 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 1 | 8 |

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS SMART INVEST

ADRESSE ( voie ) 11 RUE DES CHARMOTTES

CODE POSTAL 10410 VILLE RUVIGNY

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT



*[Signature]*



**Annexe**

## Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **412 038 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 13 100 euros** et un total **charges de 3 888 euros**, dégageant ainsi un **résultat de 9 212 euros**.

L'exercice considéré débute le **03/04/2018** et finit le **31/12/2018**.  
Il a une durée de **9 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base

- :
- continuité de l'exploitation.
  - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
  - indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

### Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

### Créances et dettes



A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive script.

## Règles et Méthodes Comptables

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

### Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

### Evènements postérieurs à la clôture

Ci-après, les évènements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement des comptes annuels et n'ayant aucun lien direct prépondérant avec une situation existante à la clôture : Néant.



## Créances et Dettes

		31/12/2018	1 an au plus	plus d'1 an
<b>CREANCES</b>	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	386,00	386,00	
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	87,58	87,58	
	Débiteurs divers			
Charges constatées d'avances				
<b>TOTAL DES CREANCES</b>		<b>473,58</b>	<b>473,58</b>	
(1)	Prêts accordés en cours d'exercice			
(1)	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2018	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
<b>DETTES</b>	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	1 200,00	1 200,00		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices	1 626,00	1 626,00		
	Taxes sur la valeur ajoutée	0,28	0,28		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	399 000,00	399 000,00		
Autres dettes					
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>401 826,28</b>	<b>401 826,28</b>		
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1)	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
(2)	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				



**SMART INVEST**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 1 000 euros**  
**Siège social : 11 Rue des Charmottes,**  
**10410 RUVIGNY**  
**838 179 349 RCS TROYES**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 29 Juin 2019**

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018**

**DEUXIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevant à 9 211,71 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	9 211,71 euros
A la réserve légale	100,00 euros
	-----
Solde	9 111,71 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 9 111,71 euros.

L'Assemblée Générale prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

**Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 29 Juin 2019**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme  
Le Président  
Didier DE AMORIN

Certifié Conforme





Aux associés de la société  
SMART INVEST  
11, rue des Charmottes  
10410 RUVIGNY

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale de la société SMART INVEST,

### Opinion

En exécution de la mission complémentaire qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 24 mai 2019 dans le cadre des dispositions de l'article L.820-3-1 du Code de commerce, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SMART INVEST relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

68, rue Georges Clémenceau - 10000 Troyes - Tél. 03 25 73 95 95 - Fax 03 25 73 16 32 - email : [troyes@groupe-prieur.fr](mailto:troyes@groupe-prieur.fr)  
SARL au capital de 10.000 € - RCS Troyes B 438 281 073 - TVA N° FR 83 438 281 073

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 3 avril 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du Code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

### **Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à TROYES,  
Le 13 juin 2019

Thierry GIROT  
Commissaire aux Comptes  
Gérant de la SARL Prieur & Associés Audit



## Bilan Actif

		31/12/2018			
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (1)					
ACTIF IMMOBILISE	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours				
Avances et acomptes					
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
<b>TOTAL (II)</b>					
ACTIF CIRCULANT	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	399 000		399 000	
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	<b>CREANCES (3)</b>				
	Créances clients et comptes rattachés				
	Autres créances	474		474	
Capital souscrit appelé, non versé					
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>					
<b>DISPONIBILITES</b>	12 564		12 564		
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance				
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>412 038</b>		<b>412 038</b>	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecarts de conversion actif (VI)					
<b>TOTAL ACTIF (I à VI)</b>		<b>412 038</b>		<b>412 038</b>	

(1) dont droit au bail  
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an  
(3) dont créances à plus d'un an

## Bilan Passif

		31/12/2018	
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	1 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ..		
	Ecart de réévaluation		
	<b>RESERVES</b>		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
	<b>Résultat de l'exercice</b>	9 212	
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>10 212</b>	
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
<b>Total des autres fonds propres</b>			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
<b>Total des provisions</b>			
DETTES (1)	<b>DETTES FINANCIERES</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers	399 000	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 200	
	Dettes fiscales et sociales	1 626	
	<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits constatés d'avance (1)			
<b>Total des dettes</b>		<b>401 826</b>	
Ecart de conversion passif			
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>412 038</b>	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		9 211,71	0,00
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		401 826	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			

# Compte de Résultat

1/2

				31/12/2018	
		France	Exportation	9 mois	0 mois
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	13 100		13 100	
	Montant net du chiffre d'affaires	13 100		13 100	
	Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges Autres produits				
<b>Total des produits d'exploitation (1)</b>				<b>13 100</b>	
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Achats de marchandises			399 000	
	Variation de stock			(399 000)	
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			2 262	
	Impôts, taxes et versements assimilés				
	Salaires et traitements				
	Charges sociales du personnel				
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements : - sur immobilisations - charges d'exploitation à répartir				
Dotations aux dépréciations : - sur immobilisations - sur actif circulant					
Dotations aux provisions					
Autres charges					
<b>Total des charges d'exploitation (2)</b>				<b>2 262</b>	
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>				<b>10 838</b>	

# Compte de Résultat

2/2

		31/12/2018	
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>10 838</b>	
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>Total des produits financiers</b>		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>Total des charges financières</b>		
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>		<b>10 838</b>	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	<b>Total des produits exceptionnels</b>		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	<b>Total des charges exceptionnelles</b>		
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>			
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BÉNÉFICES		<b>1 626</b>	
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>13 100</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>3 888</b>	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>9 212</b>	
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées			
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées			

**Annexe**



## Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **412 038 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 13 100 euros** et un total **charges de 3 888 euros**, dégageant ainsi un **résultat de 9 212 euros**.

L'exercice considéré débute le **03/04/2018** et finit le **31/12/2018**.

Il a une durée de **9 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

### Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

## Règles et Méthodes Comptables

### Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

### Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

### Stocks

Les stocks sont évalués au coût d'achat.

Le vendeur de ces biens se réservent, à leur profit, pendant un délai de 24 mois, le droit d'exercer le rachat de ces biens prévu aux articles 1959 et suivant le code civil.

### Evènements postérieurs à la clôture

Ci-après, les évènements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement des comptes annuels et n'ayant aucun lien direct prépondérant avec une situation existante à la clôture : Néant.

## Créances et Dettes

		31/12/2018	1 an au plus	plus d'1 an
<b>CREANCES</b>	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	386	386	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	88	88	
	Débiteurs divers			
Charges constatées d'avances				
<b>TOTAL DES CREANCES</b>		<b>474</b>	<b>474</b>	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2018	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
<b>DETTES</b>	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	1 200	1 200		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices	1 626	1 626		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	399 000	399 000		
Autres dettes					
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>401 826</b>	<b>401 826</b>		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					